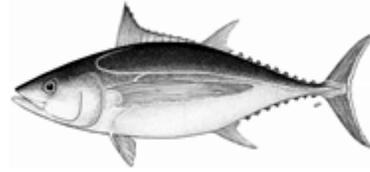


RESUME EXECUTIF : GERMON

État de la ressource de germon de l'océan Indien (ALB : *Thunnus alalunga*)TABLEAU 1. Germon : État du germon (*Thunnus alalunga*) dans l'océan Indien.

Zone ¹	Indicateurs – évaluation 2016		Détermination de l'état du stock 2016
			2014 ²
océan Indien		SS3	
		Prises 2015 : 35 068 t	
		Prises moyennes 2011–2015 : 34 902 t	
		PME (1000 t) (IC 80 %) : 38,8 (33,9–43,6)	
		F _{PME} (IC 80 %) : -	
		SB _{PME} (1000 t) (IC 80 %) : 30,0 (26,1–34,0)	
		F ₂₀₁₄ /F _{PME} (IC 80 %) : 0,85 (0,57–1,12)	
	SB _{actuelle} /SB _{PME} (IC 80 %) : 1,80 (1,38–2,23)		
	SB _{actuelle} /SB ₁₉₅₀ (IC 80 %) : 0,37 (0,28–0,46)		

¹ Les limites de l'évaluation de stock de l'océan Indien sont définies par la zone de compétence de la CTOI.

² L'état du stock correspond aux données des années les plus récentes utilisées pour l'évaluation.

* Biomasse totale (B)

Légende du code couleur	Stock surexploité (SB _{année} /SB _{PME} < 1)	Stock non surexploité (SB _{année} /SB _{PME} ≥ 1)
Stock sujet à la surpêche (F _{année} /F _{PME} > 1)		
Stock non sujet à la surpêche (F _{année} /F _{PME} ≤ 1)		

STOCK DE L'OCEAN INDIEN – AVIS DE GESTION

État du stock. Les tendances des séries de PUE suggèrent que la biomasse vulnérable à la palangre a diminué jusqu'à près de 65 % des niveaux observés en 1980–1982. Avant 1980, la pêche a été modérée pendant 20 ans, puis les prises totales de germon dans l'océan Indien ont plus que doublé dans les années suivantes. Les prises ont également beaucoup augmenté depuis 2007, cette augmentation étant essentiellement attribuée aux pêcheries indonésiennes et taiwanaises, même s'il existe des incertitudes considérables quant à la fiabilité des estimations des prises. Les prises 2014 sont légèrement supérieures au niveau de la PME du modèle SS3. La mortalité par pêche représentée par F₂₀₁₄/F_{PME} est de 0,85 (0,57–1,12). La biomasse est considérée comme se situant au-dessus du niveau de SB_{PME} (SB₂₀₁₄/SB_{PME} = 1,80 [1,38–2,23]), selon le modèle SS3 (**Tableau 1, Fig.1**). Les résultats des autres modèles étaient également généralement cohérents avec ces estimations de l'état du stock. Ainsi, l'état du stock, déterminé en fonction des points de référence cibles de la Commission que sont B_{PME} et F_{PME}, indique que le stock **n'est pas surexploité ni sujet à la surpêche** (**Tableau 1**), même si des incertitudes considérables demeurent dans l'évaluation de SS3, dues en particulier au manque d'informations biologiques sur les stocks de germon de l'océan Indien, indiquant ainsi qu'une approche de précaution devrait être appliquée à la gestion du germon, en plafonnant les prises totales au niveau de la PME (environ 40 000 t ; **Tableau 2**).

Perspectives. Le maintien ou l'accroissement de l'effort dans la zone de pêche principale du germon aboutiront probablement à un déclin plus marqué de sa biomasse, de sa productivité et des PUE. L'impact de la piraterie dans l'océan Indien occidental a entraîné le déplacement d'une part importante de l'effort de pêche palangrier vers les zones de pêche traditionnelles du germon situées dans l'océan Indien austral et oriental. Avec la réduction de la piraterie ces dernières années, due à un dispositif de sécurité renforcé à bord des navires de certaines flottilles palangrières (p. ex. Taïwan, Chine, et Chine), il est peu probable que les prises et effort du germon augmentent prochainement. Il existe une probabilité

modérée de dépasser les points de référence basés sur la PME d'ici 2017 si les prises se maintiennent au niveau de 2014 (14 % de probabilité que $SB_{2017} < SB_{PME}$, et 33 % de probabilité que $F_{2017} > F_{PME}$) (**Tableau 2**).

Il convient de noter les points suivants :

- Les deux principales sources de données qui influencent l'évaluation, soit les prises totales et les PUE, sont très incertaines et devraient être renforcées en toute priorité.
- Les prises actuelles (40 233 t en 2014) avoisinent les niveaux de la PME actuellement estimés (**Tableau 1**).
- Les estimations provisoires des prises 2015 (~35 000 t) se situent au-dessous des niveaux de la PME actuellement estimés.
- Une matrice de stratégie de Kobe 2 a été calculée au moyen des projections du modèle SS3, afin de quantifier le risque des différents scénarios de captures futures (**Tableau 2**).
- Points de référence provisoires : Notant que la Commission a adopté en 2015 la Résolution 15/10 *Sur des points de référence-cibles et -limites provisoires et sur un cadre de décision*, il convient de noter les points suivants :
 - **Mortalité par pêche** : La mortalité par pêche actuelle est considérée comme étant en deçà du point de référence cible provisoire de F_{PME} et du point de référence limite provisoire de $1,4 * F_{PME}$ (**Fig. 1**).
 - **Biomasse** : La biomasse féconde actuelle est considérée comme se situant au-dessus du point de référence cible de SB_{PME} , et donc du point de référence limite de $0,4 * SB_{PME}$ (**Fig. 1**).

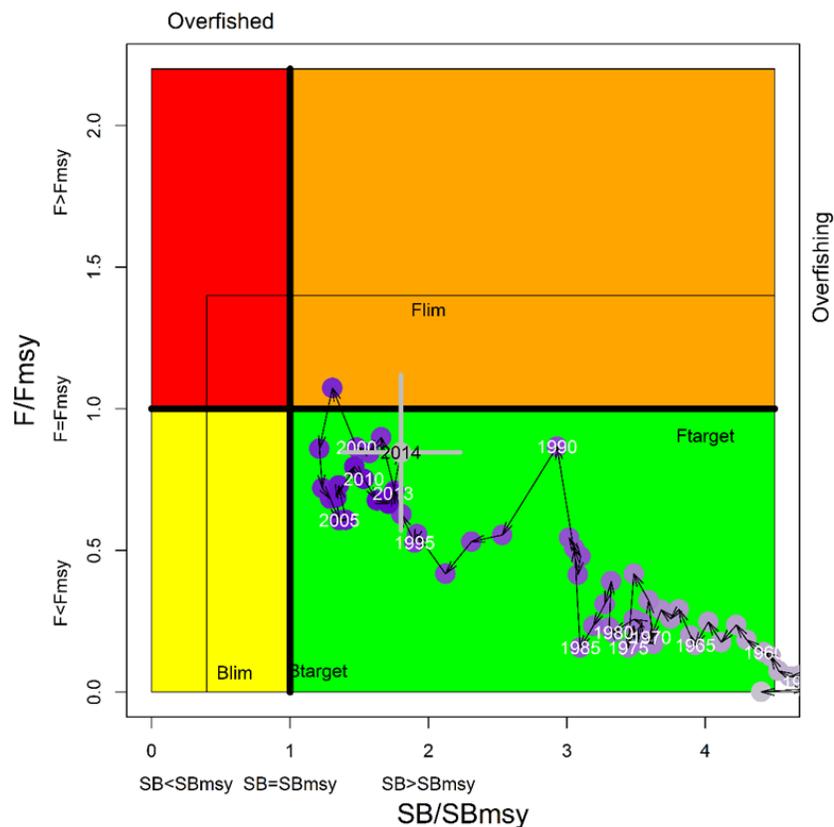


Fig. 1. Germon : Diagramme de Kobe de l'évaluation SS3 appliquée à l'ensemble de l'océan Indien. Les cercles bleus indiquent la trajectoire des estimations ponctuelles des ratios SB et F de chaque année pour la période 1950–2014 (les lignes grises représentent les 80^e percentiles de l'estimation 2014). Les points de référence cibles (F_{cible} et SB_{cible}) et limites (F_{lim} et SB_{lim}) sont indiqués.

TABLEAU 2. Germon : Matrice de stratégie de Kobe II de l'évaluation SS3 appliquée à l'ensemble de l'océan Indien. Probabilité (pourcentage) de violer les points de référence cibles (en haut) et limites (en bas) basés sur la PME pour des projections de captures constantes (niveau de capture 2014, $\pm 10\%$, $\pm 20\%$, $\pm 30\%$ et $\pm 40\%$), d'ici 3 ans et 10 ans.

Point de référence et durée de projection	Projections de capture alternatives (par rapport au niveau de capture 2014) et probabilité (%) de violer les points de référence cibles basés sur la PME ($SB_{cible} = SB_{PME}$; $F_{cible} = F_{PME}$)								
	60 %	70 %	80 %	90 %	100 %	110 %	120 %	130 %	140 %
	(23 821)	(27 791)	(31 761)	(35 731)	(39 701)	(43 671)	(47 641)	(51 611)	(55 581)
$SB_{2017} < SB_{PME}$	1	2	4	7	14	19	24	33	44
$F_{2017} > F_{PME}$	0	1	5	18	33	47	59	71	77
$SB_{2024} < SB_{PME}$	4	8	9	31	42	50	62	n.d.	92
$F_{2024} > F_{PME}$	0	0	3	n.d.	39	56	66	70	100
Point de référence et durée de projection	Projections de capture alternatives (par rapport au niveau de capture 2014) et probabilité (%) de violer les points de référence limites basés sur la PME ($SL_{Lim} = 0,4 B_{PME}$; $F_{Lim} = 1,4 F_{PME}$)								
	60 %	70 %	80 %	90 %	100 %	110 %	120 %	130 %	140 %
	(23 821)	(27 791)	(31 761)	(35 731)	(39 701)	(43 671)	(47 641)	(51 611)	(55 581)
$SB_{2017} < SB_{Lim}$	0	0	0	0	0	0	1	1	4
$F_{2017} > F_{Lim}$	0	0	0	0	2	10	20	34	46
$SB_{2024} < SB_{Lim}$	0	0	1	13	20	24	30	n.d.	65
$F_{2024} > F_{Lim}$	0	0	0	n.d.	10	27	48	60	100